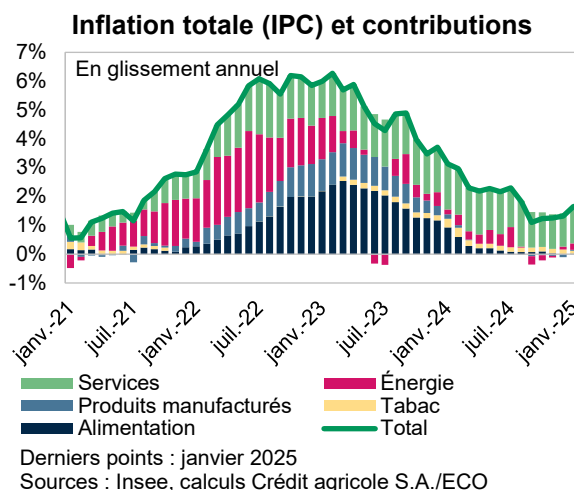


Perspectives

N°25/068 – 25 février 2025

FRANCE – L'inflation augmente finalement à 1,7% en glissement annuel en janvier

L'Insee a publié les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation (IPC) de janvier 2025. Celui-ci augmente finalement de 1,7% sur un an, soit 0,3 point de plus que ce qui avait été publié précédemment dans l'estimation provisoire. La révision est liée aux tarifs des médecins et des crèches. La publication s'accompagne, comme chaque année, d'une note méthodologique qui décrit les changements pour l'IPC en 2025. Les pondérations des composantes ont en particulier été mises à jour selon l'évolution du panier de consommation des ménages. Résultat, le poids des services augmente de nouveau, tandis que celui des autres composantes diminue.



En janvier, l'IPC augmente finalement de 1,7% en glissement annuel, contre 1,4% dans l'estimation provisoire qui avait été publiée fin janvier. La variation mensuelle est également révisée de +0,3 point, à +0,2%. Cette révision, d'une ampleur rarissime, provient d'après l'Insee « de l'intégration des prix moyens observés en janvier pour les médecins, plus dynamiques que pour l'estimation provisoire, et de la prise en compte des changements de tarifs des crèches en janvier ». L'inflation sur un an est ainsi en hausse de 0,4 point par rapport à décembre, où elle s'établissait à 1,3%.

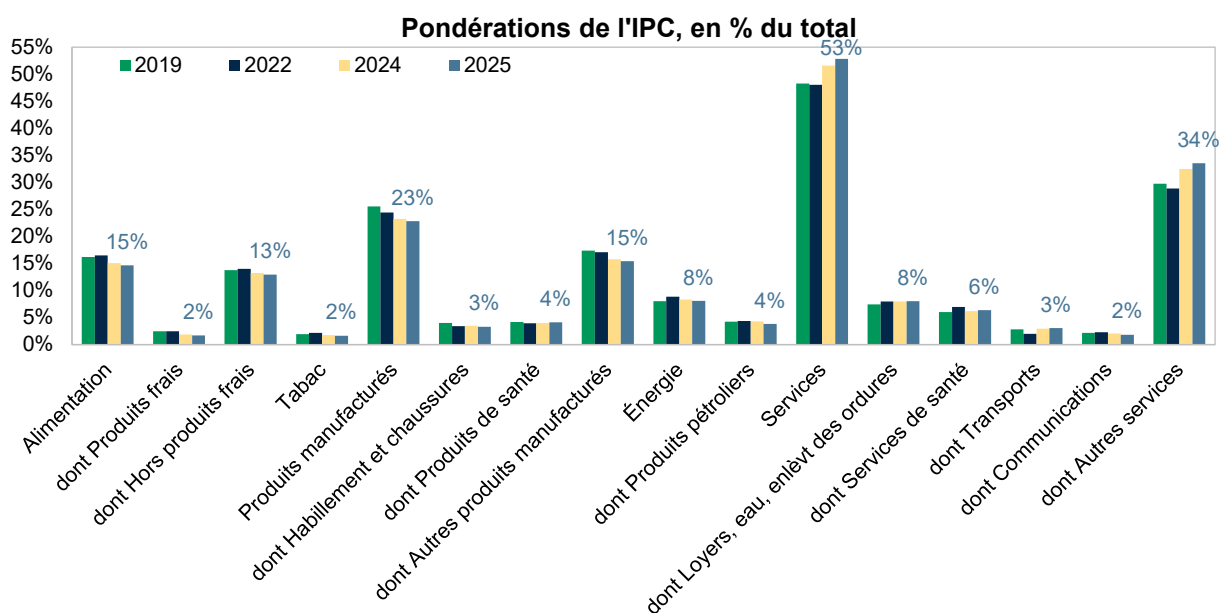
L'accélération des prix sur un an en janvier s'explique pour un tiers par le rebond des prix des produits manufacturés (+0,2% en glissement annuel, après -0,4%), pour un tiers par l'accélération des prix de l'énergie (+2,7%, après +1,2%), et pour un tiers par celle des prix des services (+2,5%, après +2,2%). Les prix de l'alimentation restent, pour leur part, quasiment stables sur un an (+0,1% après +0,0%), et ceux du tabac ralentissent (+6,0% après +8,7%) en raison d'un effet de base (effet de sortie du glissement lié au mouvement de l'indice un an plus tôt).

En janvier, l'inflation sous-jacente (inflation hors prix volatils et administrés, corrigée des variations saisonnières), qui donne la tendance de fond de l'inflation, augmente légèrement, à 1,4% (+0,1 point par rapport à décembre). L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)¹, qui permet une comparaison des taux d'inflation entre pays au niveau européen du fait d'une méthodologie harmonisée, évolue sur un an au même rythme qu'en décembre, à +1,8%. L'inflation en France reste ainsi inférieure à la cible de 2% de la Banque centrale européenne.

¹ La principale différence entre l'IPC et l'IPCH est que l'IPC est un indice de prix « brut » (intégralité du prix), tandis que l'IPCH est un indice de prix « net » qui tient compte du reste à charge pour les ménages (pour les produits et services de santé par exemple, il tient compte des prix après remboursement de la Sécurité sociale). Cette différence a aussi pour conséquence des pondérations différentes des composantes entre les deux indices, avec en particulier dans l'IPCH un poids relatif plus faible pour la santé, et corollairement un poids relatif des autres composantes plus fort, notamment pour l'énergie dont les prix sont volatils.

La note méthodologique qui accompagne traditionnellement la publication des résultats définitifs de l'IPC de janvier décrit les principaux changements pour 2025. L'échantillon de produits suivis est mis à jour, avec la sortie de produits qui ne sont plus représentatifs de la consommation et, à l'inverse, l'entrée de nouveaux produits, comme cette année les tondeuses à barbe et cheveux ou la location de matériel de sonorisation ou d'enceintes, entre autres. Un des principaux changements, comme chaque année, est par ailleurs la mise à jour des pondérations des composantes dans l'IPC, en fonction de l'évolution de leur part dans la consommation des ménages sur le champ couvert par l'IPC, à partir des données de comptabilité nationale disponibles pour les années A-2 (ici 2023) et A-1 (ici 2024). Résultat, les services voient leur poids augmenter dans l'IPC en 2025, en particulier les assurances, les services récréatifs et culturels, les services de transport et ceux de santé. En revanche, l'alimentation, les produits manufacturés, l'énergie et le tabac voient leur poids diminuer en contrepartie.

Les autres changements méthodologiques sont la mise à jour des coefficients de désaisonnalisation en tenant compte de la dernière année disponible, soit 2024, et donc la mise à jour des indices de la série d'IPC corrigée des variations saisonnières (qui n'est pas celle dont on parle plus haut dans cet article qui est brute) et de l'inflation sous-jacente. Pour la collecte de terrain, la note précise aussi certains éléments sur le calendrier annuel, les collectes représentant quatre semaines consécutives par mois, ce qui diffère des mois calendaires qui ne sont pas répartis sur un nombre entier de semaines. En particulier, l'Insee cherche à reproduire les effets calendaires, avec par exemple un calendrier de collecte adapté en fonction du décalage des soldes dans le calendrier civil. Cette année, pas de changement pour la collecte durant les soldes d'hiver malgré un léger décalage dans le calendrier civil, mais pour les soldes d'été, qui tomberont un jour de plus en juin et un jour de moins en juillet cette année, l'Insee comptera aussi un jour de soldes de de moins dans la collecte en juillet par rapport à 2024.



Sources : Insee, calculs Crédit Agricole S.A./ECO

☑ **Notre opinion** – L'inflation sur un an en janvier est un peu supérieure (0,1 point) à la prévision d'inflation de notre [dernier scénario pour la France](#), en lien avec des prix de l'énergie plus élevés que prévu, en particulier la hausse des prix des produits pétroliers (très volatils) observée en janvier sur un mois.

L'inflation devrait toutefois significativement diminuer en février, en lien avec la baisse des prix de l'électricité et des effets de base. Les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) ont en effet diminué de 15% le 1^{er} février. Certains consommateurs pourraient toutefois voir leur facture augmenter : ceux ayant choisi une offre à prix de marché, avec des tarifs qui ne sont pas indexés sur les TRVE, qui avaient déjà bénéficié de la baisse des prix de marché et qui supporteraient la hausse des tarifs de réseau et des taxes (retour de l'accise à son niveau d'avant la crise énergétique) en février. Ces derniers sont toutefois relativement peu nombreux, puisque 70% des clients résidentiels bénéficient d'une offre aux TRVE (20,4 millions au 30 septembre 2024) ou d'une offre de marché avec un contrat indexé sur les TRVE (3,9 millions) d'après la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et devraient donc bénéficier de la baisse des TRVE. La baisse des TRVE à elle seule pourrait ainsi conduire à une diminution de l'ordre de 0,3 point de l'IPC en février par rapport à janvier (avec le même impact sur le glissement annuel). Des effets de base contribueraient également à une baisse du glissement annuel de l'IPC en février, et ce à hauteur d'environ -0,8 point (en neutralisant l'effet des soldes sur les prix des produits manufacturés). Soit un total de -1,1 point sur le glissement annuel de l'IPC en février par rapport à janvier. Une partie de ces effets serait toutefois compensée par des effets haussiers, avec en particulier une probable hausse mensuelle des prix des services en février (loyers, services de transport...) d'après notre stratéguiste inflation, qui pourrait amoindrir la baisse du glissement annuel de l'IPC de l'ordre de 0,3 point (il y aurait aussi une hausse mensuelle des prix des produits manufacturés liée au contrecoup de l'effet des soldes d'hiver, mais dont l'impact a déjà été retranché de l'effet de base mentionné ci-dessus). En définitive, la baisse du glissement annuel de l'IPC devrait donc être d'environ 0,8 point entre janvier et février.

Article publié le 21 février 2025 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
24/02/2025	<u>Zone euro – L'UE responsable de 9% des émissions mondiales de GES en 2022</u>	Zone euro
21/02/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
21/02/2025	<u>Allemagne – Elections fédérales : état des lieux pré-électoral</u>	Zone euro
20/02/2025	<u>Koweït – Le temps des arbitrages ?</u>	Moyen-Orient
19/02/2025	<u>Chili – Réforme décisive du système de retraites</u>	Amérique latine
18/02/2025	<u>Le PIB britannique échappe de justesse à la contraction au T4-2024</u>	Royaume-Uni
18/02/2025	<u>Webconférence Avenir de l'Europe – Nouvelles règles budgétaires : quelles trajectoires pour les dettes publiques ?</u>	Union européenne
18/02/2025	<u>France – Le taux de chômage diminue légèrement au quatrième trimestre 2024, à 7,3%</u>	France
17/02/2025	<u>ECO Tour 2025 : état de l'économie française secteur par secteur</u>	Secteurs, France
17/02/2025	<u>Zone euro – La production industrielle recule de nouveau en 2024</u>	Zone euro
17/02/2025	<u>Chine – La croissance, une "surprise positive" qui n'enterre pas de profondes interrogations</u>	Asie
14/02/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
13/02/2025	<u>Désormais, tout est lié...</u>	Afrique, géopolitique, m
13/02/2025	<u>Afrique sub-saharienne : délestages et infrastructures vieillissantes : le piège énergétique sud-africain</u>	Afrique
12/02/2025	<u>Mexique : guerre commerciale, premières salves, cessez-le-feu fragile</u>	Amérique latine
11/02/2025	<u>France – 2024, année record à la fois pour les défaillances et pour les créations d'entreprises</u>	France
11/02/2025	<u>Parole de banques centrales – BoE : Face aux incertitudes, la prudence est de mise</u>	Royaume-Uni
10/02/2025	<u>Parole de banques centrales – Taux d'intérêt d'équilibre, la BCE ne s'engage pas</u>	Zone euro
07/02/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
06/02/2025	<u>Hongrie – Slovaquie : radicalité à l'extérieur, fragilité à l'intérieur</u>	PECO
06/02/2025	<u>En Inde, le ralentissement de la croissance complique les arbitrages</u>	Asie
06/02/2025	<u>Royaume-Uni – Scénario 2025-2026 : le budget d'automne 2024 complique les perspectives économiques</u>	Royaume-Uni
05/02/2025	<u>Chine – "Le rôle démesuré de la Chine dans la dynamique économique mondiale"</u>	Monde
04/02/2025	<u>Zone euro : un ralentissement généralisé de la croissance au T4 2024</u>	Zone euro
04/02/2025	<u>Italie : le taux de chômage augmente en décembre</u>	Italie
03/02/2025	<u>Espagne – Secteur manufacturier : résilience et transformation</u>	Zone euro

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques :** DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Victor Moulin

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.